



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

## ARRETE MUNICIPAL N°2025-34

### Autorisation d'occupation temporaire du domaine public

### Travaux de tubage de cheminée – 30 rue de Laborde

**Le Maire de la Commune de La Ferté Vidame (Eure et Loir),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Route, notamment les dispositions relatives à l'occupation du domaine public routier ;

**Vu** la demande formulée par Madame Charlotte MILLOUR, domiciliée au 30 rue de Laborde,

**Vu** l'intervention programmée par l'entreprise GH Diffusion SAS pour le tubage d'une cheminée, nécessitant l'installation d'une nacelle sur la voie publique ;

**Considérant** la nécessité de garantir la sécurité des intervenants et des usagers pendant la durée des travaux ;

### ARRÊTE

#### Article 1 – Autorisation d'occupation du domaine public

L'entreprise GH Diffusion SAS est autorisée à occuper temporairement la voie publique au droit du 30 rue de Laborde, à La Ferté-Vidame, pour l'installation d'une nacelle, le mardi 3 septembre 2025 de 9h30 à 18h00.

#### Article 2 – Sécurité et signalisation

L'entreprise devra mettre en place une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, assurer la sécurité des usagers et des piétons, et libérer totalement la voie publique à l'issue de l'intervention.

#### Article 3 – Responsabilité

L'entreprise GH Diffusion SAS sera tenue pour entièrement responsable de tout incident ou dommage pouvant survenir pendant la durée des travaux, tant envers les usagers que les biens publics ou privés.

#### Article 4 – Exécution

Le présent arrêté sera transmis à la gendarmerie et au demandeur pour application et affichage aux abords du chantier pour information du public.

A La Ferté-Vidame, le 04 août 2025

Le Maire, Catherine STROH

